



Commission économique pour l'Europe

Comité exécutif

**Centre des Nations Unies pour la facilitation
du commerce et les transactions électroniques****Vingt-huitième session**

Genève, 10 et 11 (matin) octobre 2022

Point 4 de l'ordre du jour provisoire

Rapports des rapporteurs**Rapports des rapporteurs régionaux du Centre
des Nations Unies pour la facilitation du commerce
et les transactions électroniques****Document soumis par le secrétariat***Résumé*

Le présent document a pour objet d'informer la Plénière des activités menées par les rapporteurs régionaux du Centre des Nations Unies pour la facilitation du commerce et les transactions électroniques (CEFACT-ONU) depuis la présentation de leurs derniers rapports. Il fait le point des réunions qui ont eu lieu dans les régions correspondantes et des principaux projets qui intéressent le CEFACT-ONU.

Publié sous la cote ECE/TRADE/C/CEFACT/2022/6, le présent document est soumis par le secrétariat à la vingt-huitième session de la Plénière pour qu'il en soit pris note.



1. À la session plénière du CEFACT-ONU de 2021, deux rapporteurs régionaux ont été élus (décision 21-03 de la Plénière) : Mor Talla Diop, rapporteur régional du CEFACT-ONU pour l’Afrique, et Hisanao Sugamata, rapporteur régional du CEFACT-ONU pour la région Asie-Pacifique.
2. Le rôle des rapporteurs régionaux est décrit aux paragraphes 82 à 85 de la Synthèse du mandat et du cahier des charges du CEFACT-ONU (ECE/TRADE/C/CEFACT/2017/15).
3. Les rapporteurs régionaux s’acquittent de leur mandat en travaillant chaque fois que possible en coordination avec le Bureau du CEFACT-ONU, les chefs de délégation de la région auprès du CEFACT-ONU, le secrétariat de la CEE et d’autres commissions régionales de l’ONU.
4. Au sein de la région qui lui incombe, le rapporteur :
 - Soutient les intérêts et activités du CEFACT-ONU auprès des administrations nationales, des organisations intergouvernementales, des associations professionnelles compétentes, ainsi que des organisations commerciales et organismes de facilitation du commerce, avec le concours du secrétariat de la CEE qui est chargé des communications officielles ;
 - Encourage des experts à participer au programme de travail du CEFACT-ONU et facilite la mise en application des normes, recommandations et autres réalisations attendues du CEFACT-ONU ;
 - Coordonne les activités du CEFACT-ONU dans la région.
5. Tous les rapporteurs régionaux présentent un rapport à chaque Plénière du CEFACT-ONU. Ils peuvent soulever des questions en s’adressant directement au Bureau, aux réunions duquel ils peuvent assister à titre consultatif.
6. On trouvera dans le présent document les rapports qui ont été reçus en mars 2022 pour la vingt-huitième Plénière. Celui du Rapporteur pour l’Afrique subsaharienne fait l’objet de l’annexe I. Celui du Rapporteur pour l’Asie et le Pacifique fait l’objet de l’annexe II. Aucun rapport n’a été transmis pour la région du Moyen-Orient et de l’Afrique du Nord.

Annexe I

Rapport du Rapporteur pour l'Afrique subsaharienne

I. Introduction

1. On trouvera ci-après le rapport du Rapporteur pour l'Afrique subsaharienne, qui rend compte des activités qui se sont déroulées dans la région depuis le précédent rapport.
2. Les activités décrites ci-après sont en rapport direct avec des produits du CEFACT-ONU, dont la Recommandation n° 4 relative aux organismes nationaux de facilitation du commerce, la Recommandation n° 33 concernant la mise en place d'un guichet unique, la Recommandation n° 34 sur la simplification et la normalisation des données pour le commerce international, la Recommandation n° 35 sur la création du cadre juridique d'un guichet unique pour le commerce international et la Recommandation n° 36 sur l'interopérabilité des guichets uniques.

II. Webinaire sur le rôle des guichets uniques dans la mise en place de la Zone de libre-échange continentale africaine (ZLECAf) (29 avril 2021)

3. L'organisation d'un webinaire par l'Alliance africaine pour le commerce électronique (AACE) découle d'une volonté de promouvoir davantage les outils et les bonnes pratiques qui permettent aux pays africains de rendre leurs frontières plus perméables pour la circulation des biens et des personnes. Il s'agissait notamment de l'utilisation efficace des guichets uniques dans le but de favoriser la croissance et d'accélérer la mise en application effective des accords de libre-échange à l'échelle continentale. En effet, la simplification des procédures et l'adoption des systèmes de paiement électronique permettraient aux opérateurs économiques de créer des chaînes de valeur sûres, durables et offrant de bonnes marges de croissance.
4. Le secrétariat de la ZLECAf, l'Organisation mondiale des douanes, le CEFACT-ONU, la Commission économique pour l'Afrique et d'éminents experts internationaux de plus de 50 pays ont participé à ce webinaire, qui comprenait :
 - Un exposé liminaire sur l'Accord de libre-échange continental africain ;
 - L'examen du rôle des guichets uniques dans la mise en place de la ZLECAf ;
 - Des recommandations formulées par les intervenants.
5. Ce webinaire a été l'occasion pour des experts des guichets uniques, de la facilitation du commerce, de l'environnement et du secteur privé de donner leur avis sur le rôle des guichets uniques dans différents domaines, notamment la facilitation du commerce, la coopération douanière, le transit, les normes techniques et le commerce électronique.
6. Les intervenants ont formulé les propositions suivantes :
 - Travailler à la mise en place d'un guichet unique régional similaire à celui de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN) ;
 - Renforcer l'infrastructure numérique des pouvoirs publics, notamment dans les administrations douanières ;
 - Renforcer la réflexion sur la cybersécurité et le partage de données ;
 - Créer un cadre réglementaire régional qui facilite la diffusion et la reconnaissance mutuelle des documents électroniques ;
 - Renforcer le dialogue et la coopération entre les secteurs public et privé sur la constitution de guichets uniques efficaces et la prise d'autres mesures de facilitation du commerce susceptibles de contribuer à la mise en place de la ZLECAf ;

- Renforcer la capacité qu'ont les acteurs des guichets uniques et du commerce d'utiliser les outils numériques qui rendent possibles des processus sans discontinuité ;
- Élargir les paramètres des guichets uniques pour que les transactions régionales soient prises en compte dans les échanges transfrontières ;
- Favoriser la collaboration entre l'AACE et le secrétariat de la ZLECAf ;
- Réfléchir à la création d'un programme de travail sur la manière de faciliter la mise en place de la ZLECAf ;
- Créer un cadre régional pour la protection des données des utilisateurs face à la cybercriminalité ;
- Créer un certificat d'origine électronique en s'inspirant des meilleures pratiques existantes ;
- Refaire un examen par les pairs comme celui que l'AACE a réalisé en 2014, afin de promouvoir les meilleures pratiques.

III. Douzième réunion de l'Assemblée générale de l'AACE et vingtième réunion de son comité exécutif (13 avril 2021)

7. La douzième réunion de l'Assemblée générale de l'AACE et la vingtième réunion de son comité exécutif se sont tenues le 13 avril 2021 sur la plateforme Zoom. Au cours de celles-ci, le mandat de l'ensemble du Bureau a été prolongé d'un an, en raison de la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) et des projets en cours arrivant à terme le 31 décembre 2022.

IV. Webinaire sur la dématérialisation du certificat d'origine de l'Union économique et monétaire ouest-africaine (12 octobre 2021)

8. Dans le cadre de la mise en œuvre de la phase 1 du projet de l'Union économique et monétaire ouest-africaine (UEMOA), une réunion a été organisée par l'AACE et la Direction du commerce de la Commission de l'UEMOA le 12 octobre 2021 de 15 heures à 17 h 30 sur Zoom. Des experts de l'AACE, de l'UEMOA et les coordonnateurs du Togo, du Niger et du Sénégal y ont assisté.

9. Cette réunion a été l'occasion de faire l'historique du projet, d'approuver la nomination des coordonnateurs désignés par les États membres représentés (Togo, Niger et Sénégal), d'analyser les questionnaires remplis par les ministères concernés et d'examiner les prochaines étapes du projet.

10. L'examen des questionnaires a abouti aux recommandations présentées ci-après.

A. Analyse du questionnaire rempli par le Ministère de l'industrie du Niger

Difficultés mentionnées

- Problème d'intégration (la version actuelle du logiciel SYDONIA++ n'inclut pas les échanges de signatures ou de visas sur le certificat d'origine)¹.

¹ SYDONIA est le Système douanier automatisé. Il a été développé par la CNUCED.

Recommandations pour le Niger concernant le projet sur les certificats d'origine sur support électronique

- Commencer par s'assurer que le portail de l'UEMOA pour les procédures dématérialisées d'obtention du certificat d'origine permette à l'opérateur de faire sa demande de certificat, au Ministère de l'industrie de créer le certificat et aux douanes d'y apposer leur visa;
- Établir un plan d'action pour l'exécution du projet au Niger.

B. Analyse du questionnaire rempli par le Ministère de l'industrie du Togo :

11. Le Togo devra suivre les étapes suivantes :
- Mettre à la disposition de l'équipe chargée du projet toutes les informations qui contribueront à sa réalisation (notes, décret, documents techniques) ;
 - Réaliser une analyse technique de la plateforme existante pour mettre au point une meilleure approche ;
 - Élaborer un plan d'action impliquant le Ministère de l'industrie, la Chambre de commerce, l'AACE et l'UEMOA pour la bonne exécution du projet au Togo.

C. Cas du Sénégal

Difficultés mentionnées

- Absence de règles communautaires sur la reconnaissance du certificat d'origine électronique par les pays de destination.

V. Réunion sur la facilitation du commerce

A. Troisième édition du Forum numérique du Congo (16-18 février 2022, Pointe-Noire (Congo))

12. La troisième édition du Forum numérique du Congo sur le thème de « L'innovation technologique et la donnée au cœur des transformations digitales : enjeux et défis » s'est tenue à l'hôtel Atlantic Palace à Pointe-Noire du 16 au 18 février 2022, sous le haut patronage de S. E. Anatole Collinet Makosso, Premier Ministre et Chef du Gouvernement.

13. De nombreux membres du Gouvernement ont honoré de leur présence cette édition, organisée pour enrichir le dialogue sur la contribution de la dématérialisation au développement socioéconomique de la République du Congo. Étaient également présents des experts venus des quatre coins du globe, notamment :

- D'Afrique : Congo, Sénégal, Maroc, Kenya, Cameroun et Côte d'Ivoire ;
- D'Europe : Belgique, France, Suisse, Royaume-Uni, Danemark et Finlande ;
- D'Amérique : États-Unis d'Amérique et Canada.

14. Après trois jours d'échanges et de débats fructueux, les participants ont formulé des recommandations visant à servir de grande orientation au niveau politique et à permettre la transformation de l'écosystème numérique international en général et congolais en particulier :

1. Recommandations de portée internationale

- Distribuer la taxe GAFAM (Google, Amazon, Facebook, Apple et Microsoft) à tous les pays concernés par le chiffre d'affaires de ces géants du numérique ;

- Promouvoir la création d'une autorité de certification africaine pour encourager la confiance dans le commerce électronique ;
- Recommander aux autres États d'Afrique de ratifier la Convention de l'Union africaine du 27 juin 2014 relative à la cybersécurité et à la protection des données à caractère personnel (Convention de Malabo).

2. Recommandations de portée nationale

- Dématérialiser les fichiers administratifs et commerciaux dans le but de simplifier et faciliter l'obtention des documents suivants :
 - Ministère de la justice : casier judiciaire, certificat de nationalité, inscription au registre du commerce ;
 - Administration du territoire : acte de naissance, acte de mariage, acte de décès ;
 - Ministère de la santé : dossier médical, acte de naissance ;
 - Ministère de l'agriculture : certificat phytosanitaire et de fumigation ;
 - Ministère des transports : immatriculation, permis de conduire ;
 - Ministère des biens fonciers : inscription au registre du cadastre ;
 - Ministère responsable des PME : inscription à l'Agence congolaise pour la création des entreprises ;
 - Ministère de l'éducation supérieure : inscription en ligne, formulaire de candidature en ligne aux bourses d'études, formulaire de candidature à un logement étudiant ;
 - Ministère de la culture : inscription en tant qu'auteur ou compositeur, déclaration de travail ;
 - Etc.
- Créer un conseil national du numérique composé d'acteurs privés et publics dans le but de garantir une collaboration entre les différents organismes de contrôle et d'éviter les cloisonnements en ce qui concerne les questions transversales relatives à la dématérialisation ;
- Rendre opérationnelle l'Agence nationale de la sécurité des systèmes d'information ;
- Mettre en place la Commission de la protection des données ;
- Adapter le Code pénal en y intégrant l'utilisation des technologies numériques ;
- Créer une unité de lutte contre la cybercriminalité au sein des forces de sécurité (police, gendarmerie, Centre de renseignements et de documentation) pour s'en protéger (Direction générale de la coopération militaire et des affaires stratégiques) ;
- Former des spécialistes en droit numérique, des cadres des forces de sécurité et des avocats de droit commun pour leur apprendre à mieux appréhender la cybercriminalité et d'autres infractions commises dans le cyberspace ;
- Promouvoir la recherche-développement par la création d'importantes écoles d'ingénieurs à Brazzaville, Pointe-Noire, Oyo et Ouesso, dans le but d'encourager la création de centres spécialisés dans le numérique offrant une fiscalité avantageuse ;
- Promouvoir la formation des jeunes en matière de technologies de pointe, notamment l'intelligence artificielle, la technologie de la chaîne de blocs, l'Internet des objets et les mégadonnées ;
- Donner les moyens aux jeunes de se former afin de leur permettre d'innover dans le domaine des technologies ;
- Travailler à l'interopérabilité des systèmes informatiques des acteurs de l'économie congolaise ;

- Coordonner la création de projets numériques au Congo et déterminer quelles sont les technologies les plus efficaces ;
- Promouvoir les innovations techniques par la création de start-ups dans le domaine du numérique ;
- Créer un organisme de droits d’auteur pour les logiciels et les bases de données ;
- Créer un organisme de financement national pour l’écosystème numérique congolais afin de renforcer les politiques de financement et réduire la fracture numérique.

3. Activités de portée continentale

Projet de l’Association de gestion des ports de l’Afrique de l’Ouest et du Centre

- Le projet « Amélioration des douanes portuaires et de l’efficacité des opérations en Afrique » vise à réduire l’inefficacité dans les procédures douanières et le dédouanement administratif dans les ports par une approche participative, qui doit permettre d’élaborer des plans d’action et des procédures correspondant à la réalité au quotidien des opérations portuaires ;
- Le meilleur instrument pour répondre aux problèmes de facilitation est un guichet unique. Il s’agit d’un instrument de facilitation du commerce conçu pour permettre aux utilisateurs de soumettre en un seul point les documents réglementaires, notamment les déclarations en douane, les demandes de permis d’exportation et d’importation, les certificats d’origine et les factures commerciales. Le guichet unique fait en général partie d’une politique nationale de facilitation de toutes les formes d’échanges. Compte tenu des réalités africaines, il a cependant été jugé nécessaire d’élaborer un guide pratique pour la mise en place d’un guichet unique maritime ou d’un système communautaire de ports pour rendre plus efficaces les procédures douanières et les opérations portuaires en Afrique.

VI. Perspectives

15. Malgré la pandémie de COVID-19 en 2020-2021, l’Alliance africaine pour le commerce électronique (AACE) a pu mobiliser ses experts afin d’achever la réalisation de la plateforme d’échanges du Fonds africain pour le commerce (AfTra). Il s’agit là d’une étape importante du projet, qui a été lancé le 31 mars 2022 à Mombasa à la conférence annuelle de l’AACE. Un des objectifs de l’Alliance sera de mieux faire connaître la plateforme de l’AfTra et d’attirer l’attention des acteurs et participants africains sur l’importance de ce type de plateformes.

VII. Questions diverses

16. D’après la base de données de l’Accord de l’OMC sur la facilitation des échanges, 38 membres de l’OMC de la région Afrique subsaharienne avaient ratifié l’Accord en 2022. Le 29 avril 2021, le Libéria est devenu le trente-huitième pays de la région Afrique subsaharienne à le ratifier.

Annexe II

Rapport du Rapporteur pour l'Asie et le Pacifique

I. Introduction

1. On trouvera ci-après le rapport du Rapporteur pour l'Asie et le Pacifique, qui rend compte des activités du Conseil Asie-Pacifique pour la facilitation du commerce et les transactions électroniques depuis le précédent rapport.
2. L'objectif principal dans la région Asie-Pacifique est de veiller à ce que la communication des données s'opère de manière fluide, économique et sûre entre les partenaires commerciaux et les parties concernées, en particulier compte tenu de la croissance des chaînes d'approvisionnement mondiales qui utilisent le commerce électronique. Il existe de nombreuses difficultés associées à la création et au développement d'infrastructures et de réseaux de TIC capables de jouer un rôle important dans la gestion de chaînes d'approvisionnement/de valeur mondiales qui soient transparentes et répondent à des critères élevés. Les pays et les organismes régionaux de la région Asie-Pacifique poursuivent leurs efforts pour réaliser le potentiel du commerce électronique et de la facilitation du commerce au service du développement régional.

II. Activités du Conseil Asie-Pacifique pour la facilitation du commerce et les transactions électroniques (AFACT)

3. L'AFACT est bien placé pour stimuler, améliorer et promouvoir l'aptitude des entreprises, des commerces et des administrations de la région Asie-Pacifique à échanger efficacement des produits et les services qui y sont associés en utilisant des normes et des bonnes pratiques internationales, en particulier celles que le CEFACT-ONU élabore et fait connaître. La plupart des membres actifs de l'AFACT ont continué de mener des activités communes, au profit de tous les pays membres, pendant l'année écoulée.
4. Tous les membres aspirent à faciliter les transactions commerciales internationales et à contribuer à la croissance du commerce électronique dans un cadre apolitique.
5. Il est organisé chaque année une réunion intermédiaire au premier semestre et une réunion plénière au second semestre. Tous les membres ont la possibilité d'y assister pour échanger des données d'expérience et des connaissances et dégager les principaux enjeux stratégiques. La Malaisie en était le pays hôte en 2021 mais, en raison de la pandémie de COVID-19, les événements en présentiel, tels que les eAsia Awards, ont été annulés. La réunion plénière de 2021 du Conseil Asie-Pacifique pour la facilitation du commerce et les transactions électroniques et celle du Comité directeur se sont donc tenues en ligne. Les réunions ci-après ont eu lieu depuis le dernier rapport :
 - La trente-neuvième réunion intermédiaire s'est tenue le 15 juillet 2021 (en ligne) ;
 - La quarantième réunion plénière de l'AFACT et la réunion de Comité directeur se sont tenues le 8 novembre 2021 (en ligne) ;
6. Le secrétariat permanent de l'AFACT a quitté l'Iran pour s'établir à l'Institute for Information Industry (province chinoise de Taiwan).
7. Le Rapporteur a présenté à la réunion plénière de l'AFACT un rapport sur les activités du CEFACT-ONU dans lequel il était rendu compte des forums et des conférences organisés et des projets du CEFACT-ONU. Les experts qui ont participé aux divers groupes de travail du CEFACT-ONU ont dûment rendu compte aux comités du groupe de travail de l'AFACT.

8. En 2021-2022, l'AFACT entend poursuivre la mise en œuvre des trois projets suivants :

Le projet d'interopérabilité entre plateformes d'information commerciale

- Les technologies de la chaîne de blocs et des registres distribués ont le pouvoir de faire évoluer sensiblement les infrastructures sociales de l'ère numérique. Aujourd'hui, des plateformes d'information commerciale basées sur la technologie de la chaîne de blocs existent déjà. L'objectif de ce projet est donc d'étudier ces dernières en Asie et de trouver une approche collaborative pour l'interopérabilité.

Le projet des cas d'utilisation de la négociation par voie électronique

- Le CEFACT-ONU a lancé le projet « eNegotiation » après avoir compris que les processus de négociation étaient entrés dans une nouvelle ère de transformation numérique où les acheteurs aussi bien que les vendeurs conçoivent des systèmes électroniques. Ce projet tente de définir un protocole de négociation automatique grâce au transfert électronique de données, conformément aux normes du CEFACT-ONU, et a pour objectif de familiariser les membres de l'AFACT au protocole de négociation électronique et d'élaborer des lignes directrices pour plusieurs domaines d'activité en Asie.

Projets relatifs aux voyages et au tourisme

- Les projets du CEFACT-ONU dans le domaine des voyages et du tourisme (tourisme durable et programmes d'immersion) dans la région Asie-Pacifique ont été redynamisés.

9. En 2022, les réunions de l'AFACT auront lieu au Japon.

III. Questions diverses

10. D'après la base de données de l'Accord de l'OMC sur la facilitation des échanges, 31 membres de l'OMC de la région Asie-Pacifique avaient ratifié l'Accord en 2022. Les Îles Salomon ont déposé leurs instruments de ratification le 14 avril 2022, devenant ainsi le trente et unième pays de la région à ratifier l'Accord.